



**Maître d'Ouvrage :**

**COLLEGE JEAN LETOULEC**

**Réfection Sol Sportif du Gymnase**

**17, rue Simon Pernic  
BP 2014  
97824 LE PORT CEDEX**

**CCP**

Procédure adaptée  
(Article 28 du Code des Marchés Publics)



# SOMMAIRE

<i>I. OBJET</i> .....	3
<i>II. GENERALITÉS</i> .....	3
<i>III. INSTALLATION DE CHANTIER</i> .....	3
<i>III.1 Protection et signalisation</i> .....	3
<i>III.2 Stockage et enlèvement des gravois</i> .....	4
<i>III.3 Cantonnement de Chantier</i> .....	4
<i>III.4 Protections</i> .....	4
<i>IV. DESCRIPTION des TRAVAUX</i> .....	4
<i>IV.1 Etudes d'exécution</i> .....	4
<i>IV.2. Dépose Ouvrages Existants</i> .....	4
<i>IV.3 Complexe Sportif</i> .....	5
<i>IV.4 Barre de seuils</i> .....	6
<i>V. DOSSIER DE RECOLLEMENT</i> .....	7

## **I- OBJET**

Le présent chapitre définit les prescriptions conformément aux cahiers des clauses spéciales des Documents Techniques Unifiés (DTU).

L'objet du marché consiste au remplacement du sol sportif du gymnase du collège Jean Le Toullec, y compris sujétions de pose et essais nécessaires à la mise en service et au bon fonctionnement conformément aux règles et lois en vigueur.

Les travaux comprennent :

- l'installation de chantier,
- la dépose du revêtement existant
- la préparation du support et fourniture d'un revêtement de sol vinylique
- barres de seuil
- profilé de finition des remontées en plinthes

## **II- GENERALITES**

L'entreprise devra se conformer aux procédures d'intervention selon les documents ci-après :

- DTU 53.2 Revêtement de sols PVC collés. ainsi que l'ensemble des prescriptions techniques applicables se rapportant aux ouvrages à réaliser ;
- Les normes françaises et plus particulièrement NFP 90-202 Supports de revêtement des sols sportifs - NF EN 14-904 Sols Multi supports intérieurs
- Règlements Sanitaires, Normes de Sécurité de d'Hygiène

## **III- INSTALLATIONS DE CHANTIER**

### **III.1- Protection et signalisation**

Le titulaire du présent marché devra prendre toutes les dispositions nécessaires pour la protection des biens et des personnes.

#### ***III.1.1 Travaux***

Les travaux de protection et de signalisation : le chantier se déroule en site occupé, il sera mis en place un dispositif mobile de protection et de signalisation pour limiter et sécuriser les zones de travaux et d'intervention.

#### ***III.1.2 Protection des espaces publics et privés***

Protection des zones de travail :

- Un constat contradictoire sera réalisé avant le début des travaux entre l'établissement et l'entreprise. En fin de travaux, une réception sera réalisée en présence des parties.
- Une remise en état des installations ou locaux détériorés du fait de l'entreprise sera immédiatement exigée ou réalisée aux frais et risques après mise en demeure restée sans suite.

Nettoyage et entretien des zones de travail: le nettoyage des espaces de travail sera réalisé de manière quotidienne par l'entreprise, tout défaut ou désordre devra être réparé immédiatement.

Nettoyage des abords : le nettoyage des abords s'effectuera après travaux et chaque fois que le maître d'ouvrage le jugera utile.

Nettoyage final : le nettoyage final sera effectué en fin de travaux de manière à mettre à disposition un espace en parfait état de propreté.

### **III.2- Stockage et enlèvement des gravois**

#### ***III.2.1 Stockage et enlèvement des gravois :***

L'entrepreneur, dans sa soumission, devra veiller à l'évacuation du sol sportif existant comprenant le chargement des camions, le transport et déchargement au centre de traitement agréé contrôlé, ainsi que pour les autres matériaux provenant de la démolition. L'entrepreneur du présent lot doit assurer l'enlèvement et le transport de tous matériaux et corps étrangers non utilisables ; aucune trace ne devant subsister sur le plateau et parcours empruntés.

### **III.3- Cantonnement de chantier**

- Le Maître d'Ouvrage mettra à disposition un local de cantonnement (sanitaire / vestiaire) pour les personnels dans l'enceinte de l'établissement. L'entreprise pendra à sa charge les aménagements nécessaires.

### **III.4- Protections**

- L'entreprise devra fournir l'ensemble des protections collectives et individuelles nécessaires à la réalisation de ces ouvrages et devra prendre l'ensemble des dispositions spécifiques de sécurité des travailleurs et des personnes nécessaires à son intervention pour la réalisation de ses travaux, conformément aux dispositions réglementaires applicables.

- L'entreprise s'assurera de la protection des existants, en particulier l'ensemble des installations adjacentes à son périmètre d'intervention. .

## **IV- DESCRIPTION DES TRAVAUX**

### **IV.1 Etudes d'exécution**

L'entrepreneur élaborera suivant les indications du maître d'ouvrage un planning d'exécution détaillé afin de minimiser les temps d'intervention et de prendre en compte les contraintes d'exploitation scolaire de l'établissement en fonctionnement, ou programmation de l'opération pendant les vacances scolaires. Ce planning sera transmis au maître d'ouvrage pour validation préalable par le chef d'établissement au commencement des travaux.

### **IV.2 Dépose des ouvrages existants**

Dépose de l'ancien sol PVC avec découpe propre en périphérie, ponçage et grattage des résidus de colle si nécessaire.

Les travaux comprennent :

- la dépose soignée du revêtement existant
- la découpe pour évacuation du bâtiment,
- le stockage provisoire,
- l'enlèvement aux décharges publiques ou pour le recyclage des matériaux.

### **IV.3 Complexe Sportif**

Fourniture et pose d'un complexe sportif de type PVC.

#### **Préparation des supports**

Nettoyage, dépoussiérage du dallage avant mise en œuvre du revêtement de sols souples.

Après nettoyage des supports fourniture, mise en œuvre et toutes sujétions d'un complexe revêtement de sols souples sportifs justifiant d'un classement au feu DFL-s2 (M4) / UPEC : U4-P3-E2-C2

Couleur au choix du maître d'ouvrage.

Après dépose, réalisation des éventuels travaux correctifs nécessaires.

#### **Revêtement Sportif**

- Fourniture et pose d'un revêtement de sol vinylique d'une épaisseur totale de 6.5 mm, comprenant un traitement de surface appliqué en usine pour l'entretien et l'évitement des brûlures et un traitement fongistatique et bactériostatique sur toute son épaisseur.
- Pose libre et utilisation de colles sans matériaux urée formol.
- Glissance : EN 13036-4
- Absorption des chocs : EN 14 808
- Déformation verticale : EN 14 809
- Rebond vertical du ballon : EN 12235
- Brillance : EN ISO 2813
- Couche d'usure : EN 429
- Abrasion : EN ISO 5470-1
- Poinçonnement : EN 1516
- Résistance à la charge : EN 1569
- Résistance aux impacts : EN 1517

Localisation: Gymnase du collège JEAN LE TOULLEC BP 2014 - 17 rue Simon Pernic 97824 le PORT CEDEX

### **IV.4 Barres de seuil**

Fourniture et pose de barres de seuil à chaque passage des portes ( 6 ). Largeur 60 mm en acier inoxydable avec fixation par encollage.

#### **Contrôle de conformité**

**Après pose du revêtement et avant réception des ouvrages, rapport d'attestation de conformité par un organisme agréé.**

**N.B. L'entreprise mettra en œuvre des produits et des procédés exclusivement certifiés, dans les catégories en disposant à ce jour ou égale à la valeur indiquée.**

NOTA : sur la base des documents fournis, l'offre de l'entreprise est forfaitaire.

De ce fait, l'entrepreneur devra suppléer par ses connaissances aux détails omis au descriptif et quantitatif ou sur plans, aux erreurs ou contradictions. Il ne pourra par la suite faire valoir aucune erreur ou omission pour justifier du caractère forfaitaire de son marché.

Par ailleurs, les métrés quantitatifs n'ont aucun caractère contractuel et ne servent qu'à l'établissement des situations de travaux; ils sont fournis à titre indicatif et les erreurs ou omissions, pouvant éventuellement apparaître, restent à la charge de l'entreprise adjudicataire pour le montant global de son offre.

-oOo-

## DECOMPTE DES PRIX GLOBAUX ET FORFAITAIRES

Remplacement du sol souple du gymnase du collège  
JEAN LETOULEC B P 2015 - 17 rue Simon Pernic 97824 le Port.

Désignation	Quantité	Unité	Prix unitaire ou forfaitaire	Montant total CHT
0. Installations de chantier	1	Forfait		
1. Dépose du revêtement de sol actuel, enlèvement et évacuation	295	m <sup>2</sup>		
2. La préparation de la surface avec remise en état ponctuelle et resurfaçage	1	Forfait		
3. Fourniture et mise en œuvre du revêtement sportif	295	m <sup>2</sup>		
4. Pose des remontées des sols sur le mur et profilés de finition	1	Forfait		
7. Barres de seuil	9	ml		
8. Nettoyages de chantier	1	Forfait		
9. Rapport contrôle technique	1	Forfait		
<b>TOTAL HT</b>				
<b>TVA</b>				
<b>TOTAL TTC</b>				

# Gymnase Jean Letoulec

